

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal N° 10/2020 du 30 septembre 2020

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du trente septembre deux mil vingt à vingt heures au centre socio-culturel du Hohgraben.

Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2020

Conseillers élus: 23

Conseillers en exercice: 23

A l'ouverture de la séance

Conseillers présents: 20

Procurations: 2 (Messieurs Christophe WENDLING et Steve WOLFFER)

Séance du 30 septembre 2020

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Danièle MEYER, Adjointes Messieurs Julien PUEYO et Marc VOGEL, Adjoints.

Mesdames Magalie ANSTETT, Régine DIEBOLT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Sandra HADAS, Audrey KOPP, Brigitte MULLER, Isabelle MURER et Boutheina MZIOU.

Messieurs Thomas DIEBOLT, Albert GENIN, Alfred KLEITZ, Christian Jean Ernest ROBACH et Daniel ROUYER.

Absents excusés :

Monsieur Christophe WENDLING donne procuration à Madame Sandra HADAS. Monsieur Steve WOLFFER donne procuration à Monsieur Claude ZIMMERMANN.

Absent:

Monsieur Pascal BOEHM jusqu'au point 3.1.

A compter du point de la séance 3.1 :

Conseillers présents : 21

Procurations: 2 (Messieurs Christophe WENDLING et Steve WOLFFER)

Monsieur Pascal BOEHM entre en séance au point 3.1

Assistait en outre:

Mme Sandra KLEIN, Directrice Générale des Services.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2020

3. Finances

- 3.1 Restructuration et extension du complexe sportif : Enveloppe financière
- 3.2 Marché de Restauration des intérieurs de l'église : Avenant
 - 3.2.1 Lot 2 Menuiserie Bois Entreprise DIEBOLT
 - 3.2.2 Lot 3 Serrurerie ferronnerie Entreprise GIECK

4. Affaires générales

- 4.1 Convention avec la CCPS relatif à la mise à disposition d'un assistant de prévention
- 4.2 Règlement du marché hebdomadaire
- 4.3 Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

5. Affaires scolaires

5.1 Cursus bilingue au collège

6. Affaires de personnel

- 6.1. Poste d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire
 - 6.2. Contrat assistant d'enseignement artistique

7. Domaine et patrimoine

7.1 Vente parcelle en zone Eigen à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter

8. Informations

- 8.1. Déclaration d'intention d'aliéner
- 8.2. Diverses informations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Albert GENIN d'être secrétaire de séance. Monsieur Albert GENIN accepte cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés APPROUVE la désignation du secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par **20 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 26 août 2020.

Monsieur Pascal BOEHM arrive en séance au point 3.1 relatif à la restructuration et l'extension du complexe sportif.

3. Finances

3.1 Restructuration et extension du complexe sportif : Enveloppe financière

Les études de conception, la direction des travaux de restructuration et de l'extension du complexe sportif ont été confiées au cabinet d'architecture REY-DE-CRECY.

En sa séance du 26 août 2020, le Conseil Municipal a réévalué et fixé le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux avec option dans le cadre de la rénovation et l'extension du complexe sportif. Cette enveloppe financière est décomposée en un montant fixe de 2 980 000€ HT pour l'ensemble des travaux ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 534 100€ HT toutes options confondues.

La commission réunie en sa séance du 16 septembre 2020 propose d'intégrer des travaux complémentaires répondant à la norme bâtiment basse consommation pour un montant de 27 000€ HT.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que ces travaux complémentaires permettront notamment de solliciter des subventions de l'Etat et de la Région dans le cadre de la rénovation énergétique.

Monsieur Pascal BOEHM précise que ces travaux en feront de ce fait un bâtiment plus vertueux et plus respectueux en termes d'efficacité énergétique.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal de fixer le montant total de l'enveloppe financière à 3 541 100€ HT dans le cadre de la rénovation et l'extension du complexe sportif, soit un montant de 3 007 000€ HT (2 980 000€ HT et 27 000€ HT) pour l'ensemble des travaux ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 534 100€ HT toutes options confondues.

Décision du conseil municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : FIXE le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux avec option à un total de 3 541 100€ HT dans le cadre de la rénovation et l'extension du complexe sportif.

Soit un montant fixe de 3 007 000€ HT pour l'ensemble des travaux ainsi qu'une enveloppe complémentaire de 534 100€ HT toutes options confondues.

	Option	Montant en euros HT
	Passerelle vers le stade	33 000
O	uvrant d'aération dans la verrière	2 000

3.2 Marché de Restauration des intérieurs de l'église : Avenant

3.2.1 Lot 2 Menuiserie Bois – Entreprise DIEBOLT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise DIEBOLT relatif au sablage du vitrage de l'entrée principale de l'église d'un montant de 2 750€ HT.

Par ailleurs, la réalisation d'un sablage du vitrage est nécessaire pour des questions de sécurité. La pose de stickers aurait été envisageable, toutefois il comporte un risque de malveillance (enlèvement des stickers).

Monsieur le Maire propose de réexaminer le motif proposé pour ce sablage afin de diminuer le montant du devis.

Dans ce contexte, Madame Audrey KOPP propose que soit choisi un motif plus simple, neutre et harmonieux.

Un nouveau devis de l'entreprise DIEBOLT sera proposé prochainement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider une enveloppe financière maximum correspondant au devis proposé et de soumettre une proposition moins onéreuse.

Décision du conseil municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION FIXE l'enveloppe prévisionnelle des travaux de sablage du vitrage de l'entrée principale de l'Eglise à un montant maximum de 2 750€ HT.

3,2,2 Lot 3 – Serrurerie - ferronnerie – Entreprise GIECK

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1 de l'entreprise GIECK. Cette modification a pour objet de compléter le marché et d'en modifier le montant.

١

Dans le cadre des travaux de restauration des intérieurs de l'église, le plancher de la tribune de l'église devrait être surélevé suite aux consolidations structurelles. Il y a lieu également de compléter le garde-corps du chef de chœur. Ces travaux font l'objet du devis d'un montant de 305€ HT validé par la maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, la porte d'entrée principale de l'église est abîmée par endroit et certaines décorations sont manquantes. Ces travaux font l'objet du devis d'un montant de 485€ HT validé par la maîtrise d'œuvre.

Le montant des devis de l'entreprise GIECK à ajouter s'élève ainsi à 790,00 € HT (948,00 € TTC), soit 6,60 % en plus du marché initial.

	MARCHE INITIAL	MODIFICATION DU	PROPOSITION
		MARCHE N°1	NOUVEAU MARCHE
Montant HT	12.020,00	790,00	12.810,00
TVA 20%	2.404,00	158,00	2.562,00
Montant TTC	14.424,00	948,00	15.372,00

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

APPROUVE la signature du devis de l'entreprise GIECK d'un montant de 305€ HT relatif aux travaux de surélévation du plancher de la tribune de l'église ainsi que du garde-corps du chef de chœur.

APPROUVE la signature du devis de l'entreprise GIECK d'un montant de 485€ HT relatif à la porte d'entrée principale de l'église.

APPROUVE l'avenant relatif aux travaux complémentaires de l'entreprise GIECK pour un montant total de 790 euros HT (soit un montant de 948 euros TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise GIECK ainsi que les devis afférents (lot 3).

4. Affaires générales

4.1 Convention avec la CCPS relatif à la mise à disposition d'un assistant de prévention

La désignation d'un assistant prévention est obligatoire. L'assistant de prévention conseille et assiste l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé quant à l'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Monsieur Julien PUEYO, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, rappelle aux conseillers que dans le cadre de ses fonctions, il est en charge notamment de la sécurité de manière générale (personnel, bâtiment...).

Ainsi afin de mutualiser les services, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a autorisé par délibération en date du 12 décembre 2019 la mise à disposition de son service « prévention santé sécurité et conditions de travail » aux communes de l'intercommunalité qui en font la demande.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 III et D. 211-16;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 108-2 et 108-3;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

APPROUVE la convention de mise à disposition du service « prévention santé sécurité et conditions de travail » par la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition

4.2 Règlement du marché hebdomadaire

L'arrêté municipal portant sur le règlement du marché hebdomadaire est désormais obsolète. En effet, il ne tient pas compte des évolutions de pratiques ainsi que des décisions prises par le conseil municipal (marché le dimanche, horaires...).

La commission développement économique locale réunie en date du 23 septembre 2020 a proposé des modifications relatives à ce règlement.

Le projet de règlement du marché a été transmis aux conseillers municipaux en amont de la présente séance du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance. A cet effet, Monsieur Julien PUEYO liste et présente aux conseillers les points qui ont été modifiés, complétés ou abrogés du règlement initial du marché (prise en compte du marché du dimanche, mise à jour des horaires...)

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : APPROUVE le règlement du marché bi-hebdomadaire.

4.3 Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Est candidat:

- Monsieur Claude ZIMMERMANN

Aucune disposition ne s'y opposant, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du représentant.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 22 VOIX POUR et 1 ABSTENTION DESIGNE Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire de Dettwiller en qualité de délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

5. Affaires scolaires

5.1 Cursus bilingue au collège

Un accord de principe est sollicité auprès du conseil municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant l'ouverture du cursus bilingue au collège.

Monsieur Pascal BOEHM propose au conseil municipal d'acter leur volonté de conforter le cursus bilingue du scolaire jusqu'au collège. Trois objectifs principaux concourent à cette démarche :

- Un objectif de cohérence en installant le bilingue au collège dans une logique de continuité avec les décisions antérieures du Conseil Municipal ouvrant le cursus du bilingue à l'école élémentaire.
- Un objectif d'attractivité de la commune : le bilingue étant une chance pour la commune
- Volonté forte d'ancrer cet atout sur la durée tant pour la commune de Dettwiller que pour les communes voisines.

La mise en place du cursus bilingue au collège ne pourra se faire probablement qu'à compter de 2022. Toutefois, un dépôt de demande sans délai permettrait d'engager la procédure et d'organiser le volet logistique afférent. Cette demande permet également d'acter une orientation pour la rentrée des collégiens en 2022 voire pour celle de 2021.

Monsieur le principal du collège a été informé en amont de ce point à l'ordre du jour. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce sujet a été évoqué avec le principal du collège qui semblait favorable à cette démarche.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'une enveloppe conséquente a été votée par le Conseil Départemental pour une remise aux normes du collège. Ainsi, cet établissement rénové sera également un élément clé de l'attractivité de notre commune.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives permettant de demander l'ouverture du cursus bilingue au collège

AUTORISE Monsieur le Maire à formuler cette demande au rectorat.

6. Affaires de personnel

6.1. Poste d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire

Le contrat à durée déterminée de l'agent qui assure les missions d'agent de propreté des bâtiments publics et d'accompagnement pour le transport scolaire arrive à échéance le 30 Septembre 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure un contrat à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une période d'un mois à raison de 35heures hebdomadaire.

La durée du contrat a été augmentée à 35 heures afin de faire face aux besoins actuels d'entretien à l'école élémentaire dans le cadre de la crise sanitaire actuelle de la COVID-19.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

APPROUVE la création d'un emploi à temps complet établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée d'un mois à raison de 35heures hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2020.

AUTORISE le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

6.2. Contrat assistant d'enseignement artistique

Le conseil municipal a approuvé le 26 août 2020 la mise à disposition par la Ville de Saverne d'un assistant d'enseignement artistique en charge du chant choral et de la formation musicale à raison de 7h00 par semaine.

Toutefois, ce contrat n'a pas été signé par l'agent pour des raisons personnelles avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne. A cet effet, et afin d'assurer le bon déroulement de l'école de musique municipale, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique en charge du chant choral (1 heure) et de formation musicale (6 heures) à raison de 7h00 par semaine.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- CREE un poste supplémentaire d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 août 2021 sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- FIXE: le supplément familial conformément à la délibération du 11 juillet 2013;
 - une indemnité versée mensuellement, l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat.

7. Domaine et patrimoine

7.1 Vente parcelle en zone Eigen à la CCPS au profit de l'entreprise Gstalter

Par délibération en date du 1er juillet 2020, le conseil municipal a donné un accord de principe concernant la vente d'un terrain en zone Eigen à l'entreprise Gstalter via une vente à la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

En application de la loi NOTRe, il est proposé aux conseillers de céder ce terrain à la Communauté de Communes du Pays de Saverne aux fins de revente à l'entreprise Gstalter.

Monsieur le Maire propose que l'enveloppe financière de cette cession serve à lancer un projet environnemental, notamment via la renaturation de l'aulnaie avec une création de roselière, de mares et de sentier pédagogique.

Les frais d'arpentage ne sont pas à la charge de la Commune en accord avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Décision du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés : **DECIDE** de céder des parcelles situées à Dettwiller, cadastrées :

Section	Parcelle	Lieu-dit Surface en ares
16	301/57	0,35
	303/57	0,02
	305/59	0,11
	324/57	0,08
	326/57	6,18
	328/58	1,69
	329/59	1,43
	Totals	surface 9,86

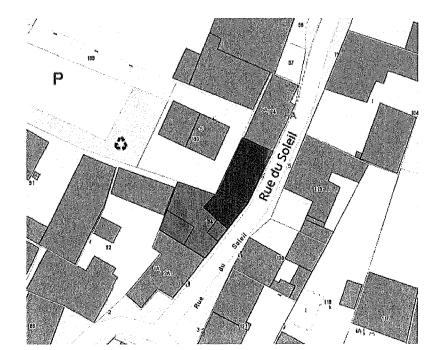
d'une surface totale de 9.86 ares au prix de mille quatre cent euros de l'are (1 400€) soit un prix total de treize mille huit cent quatre euros (13 804€).

DECIDE de ne pas prendre en charge les frais d'arpentage.

AUTORISE Monsieur Gstalter ou la Communauté de Communes du Pays de Saverne à déposer un dossier de déboisement et de défrichement relatif à ce terrain ou toute autre procédure environnementale.

8. Informations

8.1. Déclaration d'intention d'aliéner



6 Rue du Soleil

Section 01 Parcelle 94

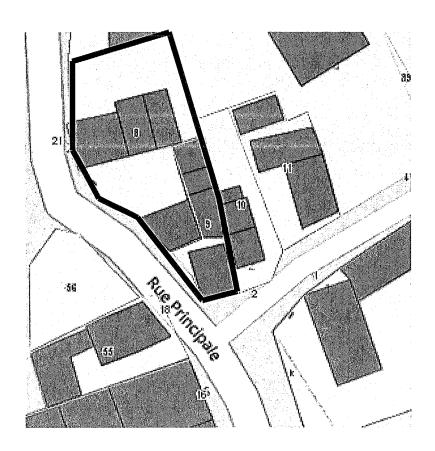
Superficie totale: 2a 12 ca



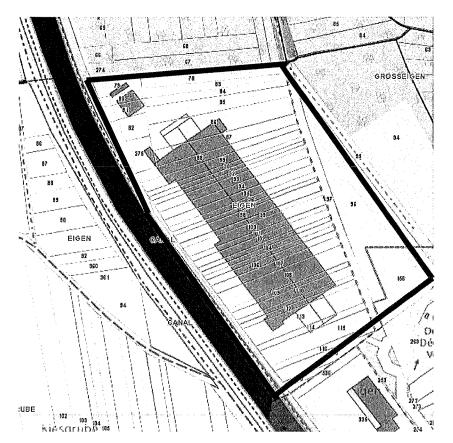
14 Rue du Général de Gaulle

Section 44 Parcelle 214/64

Superficie totale: 6a 39 ca



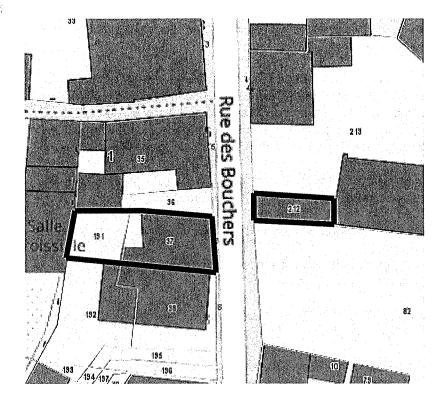
21 Rue Principale Section 37 Parcelles 8, 9(A) et 9(B) Superficie totale : 5 a 71 ca



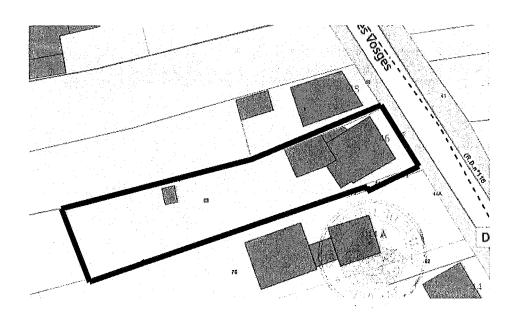
Zone Industrielle Eigen

Section 15 Parcelles 96/83, 97 Section 16 Parcelle 158/21 Section 19 Parcelles 78 à 116, 275,278/117, 279/118 et 286

Superficie totale : 3ha 74a 62 ca



7 Rue des Bouchers Section 1 Parcelles 37, 191/39 et 212/86 Superficie totale : 1 a 78 ca



46 Rue des Vosges Section 3 Parcelles 69/18, 71/19, 74/19 et 75/19 Superficie totale : 8 a 96 ca

8.2. Diverses informations

La délibération en date du 10 juin 2020 relative à l'élection des adjoints au maire est en vigueur. Le Tribunal administratif de Strasbourg a annulé le 28 Septembre 2020 la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire. La délibération du mois de juin 2020 avait été prise par la commune afin de rectifier l'erreur constatée.

Lors de la séance en date du 10 juin 2020, le point relatif à l'indemnité de conseil au Trésorier a été ajourné. En effet, le conseiller des décideurs locaux nous avait fait part d'une suppression pour l'année 2020. Le 26 Août 2020 est paru au Journal Officiel de la République Française l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif « aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil

allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissement public locaux ».

Monsieur Steve WOLFFER excusé à la séance de ce jour, tient à faire connaître au conseil municipal son intention de démissionner de ses fonctions de conseiller délégué afin de ne plus percevoir d'indemnité, et ce pour des raisons professionnelles. En effet, son emploi du temps actuel ne lui permet pas d'exercer ses missions de conseiller délégué. Toutefois, il tient à souligner qu'il reste membre du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que cette démission sera effective dès la transmission de sa démission à la sous-préfecture de Saverne.

Monsieur le Maire précise que les missions relatives à la forêt seront de ce fait attribuées à Monsieur Thomas DIEBOLT, et ce dès réception de la démission officielle de Monsieur Steve WOLFFER.

Le chantier des travaux de l'église se termine désormais. Des travaux complémentaires de peinture ont été effectués dans le cadre du sinistre de l'église.

Une réception partielle des travaux sera effectuée afin de permettre aux paroisses de tenir une messe et un culte à compter du 1^{er} novembre 2020.

Les travaux rue de la fontaine débutent le jeudi 1^{er} octobre 2020. Des espaces verts sont prévus, ils seront créés en accord et en concertation avec les riverains.

Madame Isabelle MURER demande l'autorisation de Monsieur le Maire de tailler certaines haies, propriétés de la commune au droit de la placette localisée devant son domicile. Le Conseil Municipal donne son accord à Madame Isabelle MURER.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Pour extrait conforme, Dettwiller, le 26 octobre 2020

Le secrétaire, Albert GENIN Le Maire, Claude ZIMMERMANN